



Acte D'ENGAGEMENT

A.E.

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

MAINTENANCE ET MATERIELS POUR L'ENTRETIEN DES MOUILLAGES AU PORT DE PLAISANCE

OBJET : La présente consultation a pour objet la maintenance et la fourniture de matériels nécessaires à l'entretien des mouillages du port de plaisance selon les prescriptions définies dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Je soussigné , (nous soussignés),
agissant

Adresse du siège social :



- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) et des documents qui y sont mentionnés
- après avoir fourni les attestations, certificats et déclarations prévus aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics
- après nous avoir présenté les services et options proposés
- après avoir joint les certificats d'homologation pour toutes les normes de sécurité
- après avoir complété le bordereau de prix joint du présent marché

m'engage (nous engageons) sans réserve , conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies, l'offre ainsi présentée ne me (nous) liant que si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans un délai de **90 jours (quatre vingt dix jours)** à compter de la date limite de remise des offres , fixée au **6 mai 2015 à 12 heures**.

ARTICLE 2 - PRIX

Les prix des prestations et fournitures demandées, décrites au CCTP et annotées sur le bordereau de prix joint au présent dossier de consultation, sont révisables selon les conditions précisées au CCAP

ARTICLE 3- DELAI ET LIEU D'EXECUTION

Le marché à intervenir sera applicable dès la notification au contractant dudit acte et se terminera au plus tard le 31 décembre 2015.

Les prestations seront réalisées au port de plaisance de Loctudy.

ARTICLE 4 – PAIEMENT

La commune de Loctudy se libérera des sommes dues par elle, au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

- au nom de :
- à l'établissement financier suivant :
- sous le n° :

<u>Code établissement</u>	<u>Code guichet</u>	<u>Numéro de compte</u>	<u>Clé RIB</u>

Ou joindre un RIB

Le délai global de paiement des factures est fixé à 30 jours.

Le défaut de paiement dans le délai susvisé fait courir de plein droit et sans autres formalités des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires sont exigibles, augmenté de deux points.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS FISCALES

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie à mes (nos) torts exclusifs, que la (les) société (s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe (tombent) pas sous le coup de l'interdiction découlant des clauses énoncées dans les articles 43 à 47 du Code des Marchés Publics.

SIGNATURES

A,
Le candidat

, le
A Loctudy, le
Le Maire,

